

# RAPPORT MORAL

## FRANCE HORIZON, L'ACTION D'UNE ASSOCIATION ENGAGÉE ET VIGILANTE AU SERVICE DES VALEURS DE LA FRANCE.



© Briag Courteaux

"Nous sommes fiers de donner du contenu à notre charte nationale commune : la Constitution"

Lorsque nous accueillons des sans-abri, des personnes évacuées de squats, des femmes victimes de violence, lorsque nous menons des actions de prévention des expulsions locatives ou d'accompagnement vers le logement, lorsque nous orientons vers l'emploi des femmes et des hommes exclus du marché du travail et que nous créons des structures sanitaires pour les parturientes isolées ou des personnes précaires, nous sommes fiers de donner du contenu à notre charte commune, la Constitution : son article premier proclame bien «*la France est une République... sociale*».

Simultanément, nos actions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en EHPAD ou de jeunes enfants au sein de nos crèches sont fondées sur une solidarité intergénérationnelle.

L'accueil, l'hébergement, l'accès à un EHPAD pour nos concitoyens contraints de rentrer de l'étranger, demeurent des engagements solidaires forts de France Horizon aux côtés du ministère des Affaires étrangères.

Quand, à la demande du ministre de l'intérieur et de l'OFII, nous accueillons des personnes chassées de leur pays par la guerre ou les dictatures, nous sommes bien des acteurs engagés et professionnels qui mettons en œuvre les droits et les valeurs de nos textes fondamentaux, qu'il s'agisse du préambule de la Constitution actuelle «*Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme*» ou de celui de la Constitution de 1946, toujours en vigueur, indiquant dans son 4<sup>e</sup> alinéa «*Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République*».

S'il fallait encore un fondement constitutionnel à la profonde légitimité de nos actions à caractère humanitaire, comment ne pas le voir dans le préambule de la Constitution de 1946, qui écrit dans son alinéa 1 «*Tout être humain sans distinction de race, de religion, de croyance possède des droits inaliénables sacrés*» ; **il s'agit bien là aussi du fondement même de l'hébergement d'urgence inconditionnel, car dans notre pays nul ne doit être exposé à mourir de faim ou de froid.**

Il revient bien au gouvernement, sous cette contrainte humanitaire incontournable, d'assurer par ailleurs le respect de la loi sur le séjour par chacun...

Aux détracteurs de ces valeurs, affirmons qu'elles honorent notre pays et sont constitutives de son rayonnement ; il faut aussi affirmer notre fierté et notre conscience de concourir par notre participation à **la réduction des fractures sociales, à la sérénité de la vie collective de notre société, à la tranquillité de nos territoires et à celle de nos concitoyens.**

C'est bien l'attachement de tous à ces principes qui donne du sens aux efforts financiers consentis par la Nation en faveur des politiques sociales de lutte contre l'exclusion ; il faut souligner la qualité des rapports avec les services de l'Etat, les valeurs partagées et l'engagement humain des agents publics en charge des diverses populations précaires.

La pérennité de ces valeurs fondamentales sera au centre de nos prochains débats politiques ; puissent ces valeurs humanistes issues de notre histoire ne jamais être remises en cause !

Cependant, une menace plus indirecte pèse sur nos actions et met en cause l'existence même de certains acteurs de la solidarité ; le niveau de nos financements n'est plus en rapport avec des missions qui se sont complexifiées.

La mobilisation des travailleurs de nos institutions, l'attractivité de nos métiers fondée sur des conditions de travail améliorées, des salaires revalorisés, une reconnaissance des compétences professionnelles plus marquée constituent les conditions du succès de nos interventions.

Aussi, rouage essentiel de la paix sociale, notre secteur, qui doit s'engager à employer avec le plus grand souci d'exigence les moyens financiers mis à disposition, notamment par les pouvoirs publics, doit pouvoir recevoir un juste prix pour assurer la qualité des missions qui lui sont confiées et permettre le bien-être d'exercice des salariés.

**1 500 salariés accompagnent ainsi chaque jour 7 000 personnes hébergées dans nos structures tandis que 800 enfants fréquentent nos crèches.** Par ailleurs, nos équipes reçoivent tous les ans plusieurs milliers de personnes pour les aider dans l'ouverture de leurs droits. En 2025, un budget de 165 millions d'euros a été consacré à l'ensemble de nos missions.

L'association France Horizon, attachée aux valeurs de la République, dit que celles-ci peuvent aussi perdre de leur crédibilité et s'éteindre si les moyens manquent pour les faire vivre.

**L'association France Horizon entend se joindre à tous les acteurs sociaux qui souhaitent promouvoir et défendre les valeurs de solidarité et d'accès aux droits pour toutes et tous héritées de notre Histoire.**

Hubert VALADE,  
Président de France Horizon

"La mobilisation des travailleurs de nos institutions, l'attractivité de nos métiers fondée sur des conditions de travail améliorées, des salaires revalorisés, une reconnaissance plus marquée des compétences constituent les conditions du succès de nos interventions."

NDLR : L'ensemble des citations incluses dans ce rapport moral est issu de la Constitution du 4 octobre 1958, notamment de son préambule.